

ATELIER ACTIVITES LIEES A LA MER

Réunion de concertation du 18 novembre 2013 – 14h en mairie de Barneville-Carteret

Présents :

Pour la mairie

JL. BOUSSARD - Maire

G. DELAMONTAGNE – Adjoint au Maire

C. LOUIS DIT GUERIN – Adjoint au Maire

A. DESPLANQUES – Adjoint au Maire

J. PACARY – Chargée de l'environnement

Pour les partenaires

J.L. REVERT – Association pour la protection et le développement de la Côte des Isles

M. GRENIER – Association des fêtes de la mer

L. VRAC – Commune de Saint-Georges de la Rivière

P. CHARPENTIER – Service Portuaire / Conseiller Général de la Manche

P. LEDARD – Port des Isles

E. LEHMANN – SCoT du Cotentin Pour M. GROS – Manche Isles Express

J.C. DE SAINT DENIS – Membre du Conseil Portuaire

M. JOURDAN – Membre du Conseil Portuaire

R. DAVODET – Représentant des pêcheurs

M. LAQUAINE - Architecte

Pour le Cabinet PLANIS

A. Fouquet – Chargée d'études urbaniste

Objectifs de la réunion :

Cet atelier « ACTIVITES LIEES A LA MER » doit permettre, d'enrichir les éléments de réflexions de la commission urbanisme avec le retour et les remarques des partenaires invités.

Compte-rendu :

Dans un premier temps, le maire remercie les participants d'être venus à cet atelier, pour partager et échanger autour du projet de développement de la commune.

Ensuite, le bureau d'études fait un rappel du contexte dans lequel s'inscrit cette démarche de participation, et dresse l'état des lieux des équipements et des activités marines et maritimes. Le

bureau d'études fait aussi un rappel des projets liés à cette thématique qui ont été prévus pour définir les besoins réels, et l'état d'avancement de ces projets.

Monsieur le Maire lance ensuite le débat, et propose à chacun des participants de s'exprimer sur leurs besoins en équipements, et sur leur ressenti par rapport aux activités liées à la mer sur le territoire.

Le Maire rappelle que la liaison avec les Iles Anglo-Normandes est un véritable facteur de développement. Il rappelle qu'aujourd'hui, les déchets recyclables de Jersey arrivent sur Barneville-Carteret avant d'être recyclés. Ainsi, il estime que ce marché, même s'il s'agit d'une niche devrait être développé.

Le représentant de Manche Isles Express explique que le transport de passagers entre Barneville-Carteret et Jersey, a connu une augmentation de fréquentation pendant la saison 2013, avec 17000 passagers (+15% par rapport à 2012). Il estime que le problème vient principalement du manque de services disponibles sur Jersey, qui a développé un tourisme

« tout Saint Héliér ». Certains estiment que des améliorations pourraient être faites pour anticiper ce manque de services au port de Gorey.

Un intervenant remarque que la spécificité de Barneville-Carteret c'est avant tout son havre, et que cela ne ressort peut-être pas beaucoup dans la présentation. Il estime que si il y a un tourisme balnéaire sur Barneville et sur le littoral ouest du Cotentin, c'est avant tout parce qu'il y a présence des havres qui constituent des paysages et des milieux d'exception. Un autre intervenant ajoute que le havre de Barneville-Carteret est le seul qui ne s'envase pas pour le moment. Le Maire ajoute, que le havre de Barneville-Carteret, est notamment entretenu grâce à la présence du port de plaisance, ce qui freine son envasement, qui reste a priori inéluctable.

Les plages devraient être davantage mises en avant. Elles doivent être traitées comme élément indispensable au développement des activités liées à la mer, et au développement touristique. Il est effectivement fait état de la nécessité de rendre l'accès aux plages plus facile et d'améliorer les

services et la convivialité en bord de plage. Les élus estiment que le projet d'aménagement du boulevard maritime permettra de répondre à ces besoins.

Il est aussi noté que l'accessibilité de la plage de Barneville est plutôt mauvaise et qu'il manque un bâtiment de stockage. Il s'agit pourtant d'une plage réputée et fréquentée de ceux qui pratiquent des sports de glisse.

La question de la Zone d'activités maritime est aussi évoquée. Elle a fait l'objet de l'annulation partielle du PLU avec la zone d'extension portuaire. Il est convenu par la majorité des personnes présentes que l'implantation d'une zone d'activités maritimes ne nécessite pas forcément la proximité immédiate de la mer. En revanche, ils estiment qu'une telle ZA serait nécessaire à Barneville, et qu'il faut maintenir le projet. De nouvelles propositions d'implantation pourraient alors être formulées lors de l'élaboration du PLU, pour concilier implantation d'une ZA maritime et compatibilité avec les dispositions de la loi littoral et du SCoT (entre autres).

Il est aussi fait état du problème de réseau routier. Certains estiment que le problème de la ZA et de son implantation sera résolu lorsque la desserte de cette future ZA sera correcte et permettra un accès facilité à la RD650 et au port.

L'extension de la ZA vers le carrefour Boudet est évoquée. Attention, tout de même car ce secteur présente des risques d'inondations.

Le Maire récapitule les différents projets qui ont été évoqués, et précise leur état d'avancement.

- le projet de rénovation du Pont du Havre, qui aurait permis un passage piéton. Ce projet est techniquement compliqué et nécessiterait un coût déraisonné ; il est donc abandonné.
- la voie verte en continuité de la voie ferrée, qui sera à intégrer au PLU.
- Abri SNSM : les travaux ont commencé
- Pont à bascule du port de débarque : les études sont en cours.
- Potence à disposition des pêcheurs : discussions en cours

Le bureau d'études évoque le sujet de la gare maritime et de son aménagement. Notamment, le problème du stationnement des camping-cars en période estivale. Le Conseil Général, rappelle que ce parking est situé sur le domaine portuaire qui est dans ce cas dévoyé de son utilisation. Le Conseil Général ne peut cautionner une telle utilisation. Il encourage les élus à prévoir un site d'accueil pour les camping-caristes afin de pouvoir redonner au parking de la gare maritime son usage.

En fin de réunion, M. Lehmann ajoute qu'au titre du SCoT, l'extension limitée de l'urbanisation que la commune devrait respecter au titre de la loi littoral a été levée sur les communes pôles et donc sur Barneville-Carteret.

Le Maire remercie les participants. La réunion prend fin à 16h30.